



TEXTE n° 552  
« Petite loi »

# ASSEMBLEE NATIONALE

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

DOUZIEME LEGISLATURE

SESSION ORDINAIRE DE 2005-2006

16 mars 2006

---

---

## PROPOSITION DE LOI

*tendant à accorder la primauté à la commune de résidence  
des parents pour l'enregistrement de l'acte de naissance.*

*L'Assemblée nationale n'a pas adopté la proposition de loi.*

*Délibéré en séance publique, à Paris, le 16 mars 2006.*

*Le Président,  
Signé : JEAN-LOUIS DEBRÉ*

---

Voir les numéros : 2894 et 2933.

---

-----

N° 552 - Proposition de loi de M. Jacques Brunhes  
tendant à accorder la primauté à la commune de  
résidence des parents pour l'enregistrement de l'acte de  
naissance (texte rejeté par l'Assemblée nationale le 16  
mars 2006)